



COMMUNE DE
VilleneuveLoubet

Département des Alpes-Maritimes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VILLENEUVE-LOUBET

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU JEUDI 18 OCTOBRE 2018

COMPTE-RENDU d'affichage
(Art. L.212 L-25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'An deux mil dix-huit et le 18 octobre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 12 octobre, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionnel LUCA, Maire de Villeneuve-Loubet.

APPEL NOMINAL

Présents

M. Lionnel LUCA - Mme Marie BENASSAYAG - M. Laurent COLLIN - Mme Thérèse DARTOIS - M. Albert CALAMUSO
M. Charles LUCA - Mme Valérie PREMOLI - M. Christian VIALLE - Mme Colette CHASTAN -
M. Jean-Paul BULGARIDHES - Mme Patricia LAVIGNE - M. Dominique GAULT - Mme Rebiha AÏT-YALLA -
M. René TORTO - Mme Catherine PIEGGI - M. Marcel PIACENTINO - Mme Caroline BEZET -
M. Jean-Noël TRAMONI - Mme Martine CHERKESLY - Mme Maud RIBET - M. Paul TREMELLAT -
Mme Elodie SAIAG - Mme Sylvie MARCHAND - Mme Christiane LAURENT
M. Serge JOVER - M. Renaud LETITRE

Représentés / pouvoirs

Mme Nathalie NISI, pouvoir donné à M. Le Maire
M. Philippe TURCHET, pouvoir donné à Mme PREMOLI
M. Jean-Noël TRAMONI, pouvoir donné à M. BULGARIDHES à partir de la délibération n° 6
Mme Michèle PERRIN, pouvoir donné à Mme BENASSAYAG
M. René DI COSTANZO, pouvoir donné à M. COLLIN
Mme Elodie SAIAG, pouvoir donné à M. LUCA jusqu'à la délibération n° 3

Absents / Excusés :

M. Mohamed LARABI
M. Gilles BOÏS
M. Pierre LIENEMANN

Secrétaire de séance : M. Charles LUCA

1 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE (article L.2122.22 du CGCT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du compte-rendu des décisions 2018 (de n°207 à n°225).

TRANQUILITE PUBLIQUE

DEL - 2018/CM07/128- OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AGENT MUNICIPAL – GUISEPPE COCILOVO

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'agent demandeur, Giuseppe COCILOVO ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un avocat pour représenter les intérêts de Monsieur Giuseppe COCILOVO dans le cadre d'une convention d'honoraires spécifique à la procédure contentieuse concernée ;
- **AUTORISE** dans la convention précitée, la prise en charge des honoraires de l'avocat de l'agent, au titre du contentieux en cours, dans la limite d'un montant de mille (1.000) € HT - mille deux cent (1.200) € TTC, hors débours, dépens et frais ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la protection accordée et de lui donner pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DEL - 2018/CM07/129- OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE AGENT MUNICIPAL – FREDERIC LE CAM

Rapporteur : Monsieur Albert CALAMUSO

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **ACCORDE** le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'agent demandeur, Frédéric LE CAM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un avocat pour représenter les intérêts de Monsieur Frédéric LE CAM dans le cadre d'une convention d'honoraires spécifique à la procédure contentieuse concernée ;
- **AUTORISE** dans la convention précitée, la prise en charge des honoraires de l'avocat de l'agent, au titre du contentieux en cours, dans la limite d'un montant de mille (1.000) € HT - mille deux cent (1.200) € TTC, hors débours, dépens et frais ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire (ou son représentant) à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre de la protection accordée et de lui donner pouvoir pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

TRAVAUX, VOIRIE ET RESEAU DIVERS

DEL - 2018/CM07/130 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET AU TRANSFERT DE L'ENTRETIEN DES DEPENDANCES DE VOIRIE, DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RD 6098 ENTRE LES PR 28+835 ET PR 29+550 COMPRENANT LA CREATION DE LA PISTE CYCLABLE « LA LITTORALE »

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la convention portant réalisation de la requalification de la RD 6098 3ème phase
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

DEL - 2018/CM07/131 - AVENANT N°02 A LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE OU A UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT

Rapporteur : Madame Marie BENASSAYAG

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité passée entre la Commune et la Préfecture des Alpes-Maritimes ;
- **APPROUVE** les termes de la charte de la dématérialisation des actes de la commande publique dans le département des Alpes-Maritimes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes susmentionnés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires pour la bonne mise en œuvre et la bonne exécution de la présente délibération.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

DEL - 2018/CM07/132 - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES MISSIONS EXTERIEURES– OPEX – OPERATION UN COLIS DE NOEL POUR UN SOLDAT FRANCAIS

Rapporteur : Monsieur Christian VIALLE

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 250,00 € correspondant à l'achat de 10 colis de 25 € ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre et article prévus à cet effet.

MOTION

DEL - 2018/CM06/133 – MOTION CONTRE LA REDUCTION D'HORAIRE DU GUICHET DE LA GARE SNCF DE VILLENEUVE-LOUBET-PLAGE

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL à L'UNANIMITE des membres présents et représentés,

- **SURSOIT** à ces nouveaux horaires arbitraires ;

- **MAINTIENT** ouvert le guichet de la gare de Villeneuve-Loubet aux horaires actuels;

- **MET EN PLACE** une concertation permettant le maintien du service public aux citoyens.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 19 heures 00 minutes.

FAIT A VILLENEUVE-LOUBET, le 18 octobre 2018

Le Maire



Lionnel LUCA

Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Sophia Antipolis.